Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 27

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

27

Montreux, le 5 août 1966

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Berlin 1966

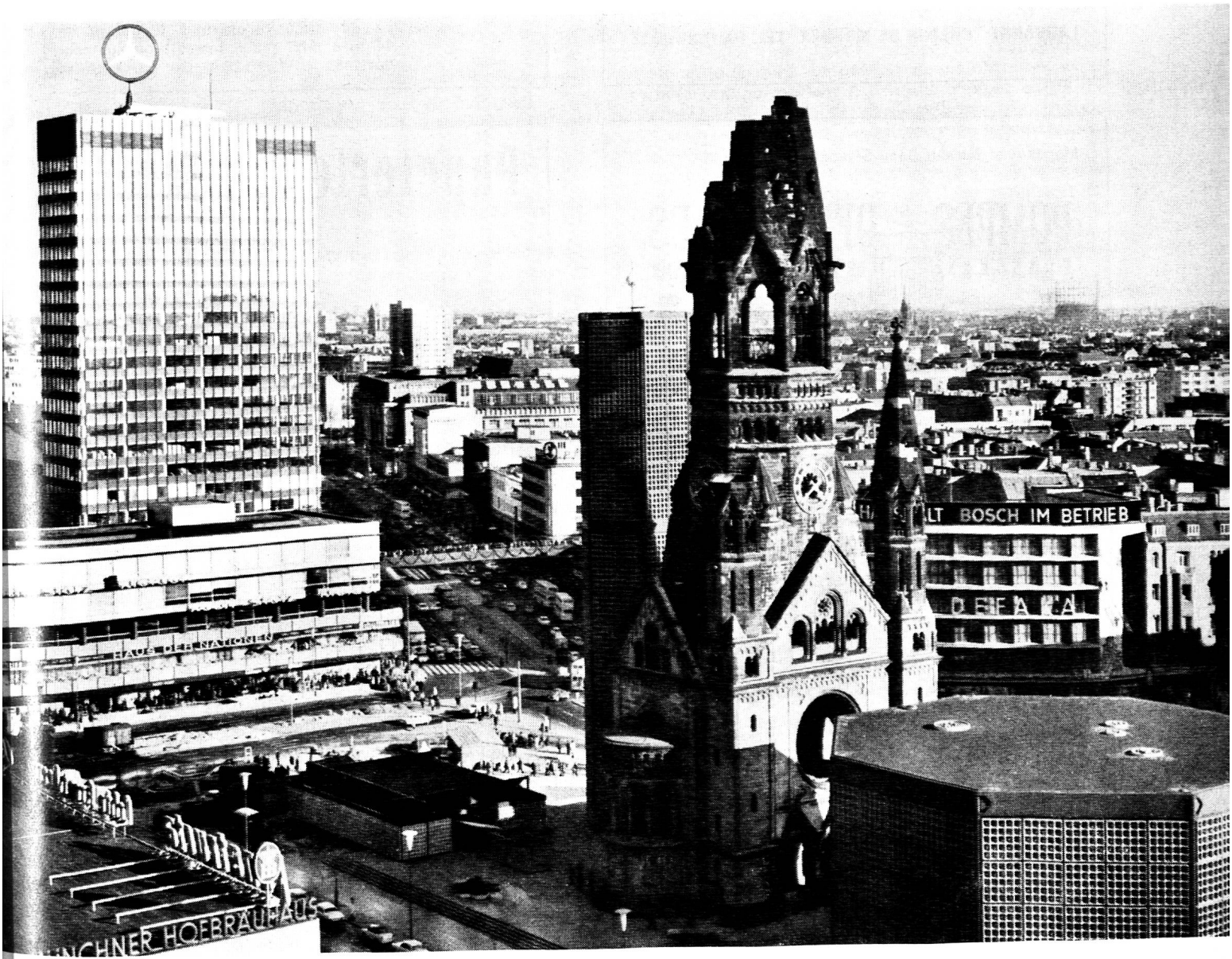

Photo : Landesbildstelle Berlin

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténodactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Votre fournisseur pour :

Toutes fournitures pour l'enseignement de la reliure et du cartonnage :

Toiles, simili-cuirs, papiers et cartons en tous genres, chevillières, tranche-fils, rubans, cordonnets, colles, fournitures, outils, machines.

Alfred Ramseyer AG

Berne, rue Erlach 16 b
Telefon (031) 23 58 58

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77
Rue Haldimand 5 LAUSANNE
Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :
Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

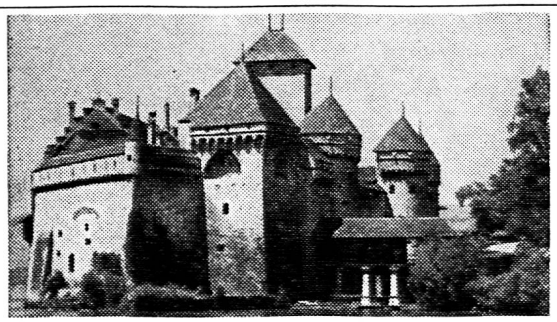

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Cours d'initiation pour programmeurs

Leysin du 26 septembre au 1er octobre 1966

Le vif intérêt suscité par le cours de l'an dernier encourage le GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction) à organiser, en collaboration avec la SPR, un nouveau séminaire d'initiation destiné aux enseignants romands.

Le programme prévoit :

une formation théorique de base ;

l'étude d'une méthode d'analyse des objectifs, de préparation et de vérification des programmes ;

l'élaboration et l'application d'un programme.

La direction sera assurée par M. Gilbert Métraux de Genève.

Les maîtres qui désirent participer à ces cours sont priés de s'inscrire auprès de leur Département de l'instruction publique. Le nombre des places étant limité, les participants seront choisis en fonction de leur aptitude à appliquer cette technique dans leur enseignement.

Délai d'inscription : 1er septembre.

Des renseignements peuvent être demandés auprès de M. F. Barbey, direction des écoles, **Renens.**

Recherches de diapositives

La Commission des diapositives pour la biologie **recherche des dias** illustrant le sujet **« insectes en quête de nectar ».**

Nous voudrions montrer spécialement la grande variété d'insectes visitant les fleurs. Beaucoup de collègues ont certainement déjà réussi des prises de vue rares qui pourraient servir à l'enseignement. Notre projet serait d'acheter, ou éventuellement de prendre en licence, des dias adéquates pour les mettre à la disposition des écoles.

A cette fin nous rechercherons des dias techniquement impeccables montrant clairement la fleur et la trompe. Nous donnons la préférence au format 6 × 6 cm.

Quelques exemples préciseront ce que nous voulons :

— scarabée sur fleur, par ex. : stenostolaferrea sur knautia arvensis ;
— papillon sur fleur, par ex. : papillon diurne sur un veillet ;
— noctuélle gamma sur trifolium pratense ;
— macroglossa stellatarum / protoparce convolouli sur convolvulus arvensis ;
— mouches sur des fleurs. Ex. : Bombylius sur un lis ;
— moustiques dans un arum ;
— syrphidae sur des fleurs ombelliformes.

Nous acceptons aussi des photos d'hyménoptères (abeilles, guêpes, bourdons) butinant une fleur. Ils appartiendront à une série spéciale qui démontrera la structure de la fleur et la forme de l'insecte.

Nous vous invitons à envoyer des dias qui correspondent à nos idées jusqu'au 20 septembre 1966, au président de la commission : V. Kaufmann, Sonnenrain 36, 4562 Biberist (SO).

Commission intercantonale pour une Ecole romande CIPER

Proposition d'un programme commun de géométrie pour les quatre premières années de l'école primaire

Remarques préalables :

1. Bien que l'enfant apprenne très tôt, par nécessité ou par jeu, à explorer l'espace qui l'environne, l'enseignement entre 6 et 10 ans n'accorde qu'une place restreinte aux notions de géométrie liées à cette exploration. Or, l'évolution de la vie moderne rend de plus en plus indispensable une initiation à la géométrie : il s'agit non seulement de préparer un enseignement ultérieur de mathématiques modernes, mais aussi de permettre à l'élève qui ne fera pas de longues études de comprendre mieux le cadre dans lequel il doit vivre.
2. Il y a 20 ans environ que J. Piaget et ses collaborateurs ont étudié « La représentation de l'espace chez l'enfant » et la « Géométrie spontanée de l'enfant ». Ces deux ouvrages mettent en évidence le fait que de nombreuses notions sont acquises plus tôt qu'on ne l'imaginait, si bien qu'une initiation à la géométrie, qui débuterait avec l'entrée à l'école primaire, s'accorde parfaitement avec l'évolution psychologique de l'enfant.
3. Il n'est pas question de donner un enseignement systématique mais de prévoir de nombreuses expériences qui permettent à l'enfant d'explorer, de découvrir ; si le terme ne paraissait pas trop prétentieux, nous parlerions volontiers de « laboratoire de géométrie ».
4. L'énoncé des matières du programme est nécessairement bref vu le nombre limité des notions à introduire. De plus, cette énumération ne donne aucune idée de la nature des expériences et des méthodes : aussi faudrait-il envisager de présenter, avec le programme, un cahier où l'on décrirait en détail ces expériences et le matériel nécessaire à leur réalisation.

PROGRAMME

Première année :

— Classer, assembler et décomposer les figures géométriques simples : carré, rectangle, losange, cercle, anneaux, croix, etc.
— Comparer les longueurs de segments rectilignes, d'un segment rectiligne et d'une ligne courbe ou brisée.
— Ordre de points alignés sur une droite, placés sur un cercle ou sur une autre courbe fermée.
— Droite donnée par 2 points.

Deuxième année :

— Comparer les longueurs de deux lignes brisées.
— Construire des lignes polygonales de même longueur.
— Construire des « tours » de même hauteur.
— Plan du quartier où se trouve l'école.
— Notions d'horizontale et de verticale.
— Comparaison de surfaces de formes régulières ou irrégulières.

Troisième année :

— Reprise et extension des notions précédentes.
— Introduction plus systématique de la mesure de longueurs et de surfaces simples.

— Repérer des objets par rapport à un système de références.

Quatrième année :

— Système métrique, premières notions.
Mesure des longueurs : cm, dm, m, km.
Mesure des capacités : dl, l, hl.
Mesure des poids : g, kg.
— Etude du rectangle, du losange, du carré à l'aide de la symétrie axiale.
— Triangles isocèles et équilatéraux.
— Symétrie centrale et droites parallèles. Parallélogramme.
— Le cube et son développement.

Remarque — Il va de soi qu'une certaine liberté devrait permettre au corps enseignant de reprendre l'année suivante des expériences précédentes pour les développer et les exploiter en vue d'un enrichissement des notions.

EXEMPLE A

Comparer les longueurs de deux lignes brisées.

Matériel : des allumettes blanches et des allumettes rouges plus longues que les premières.

Une première ligne, formée d'allumettes blanches, représente le chemin parcouru par Pierre pour venir à l'école ; une deuxième ligne, composée d'allumettes rouges, le chemin de Jean. Quel est le plus long ?

Les enfants disposent d'allumettes, de petites baguettes ou de bandes de papier, mais ne reçoivent aucune indication : à eux d'inventer un moyen pour comparer les deux chemins.

Même expérience avec les chemins représentés par des bandes de papier.

EXEMPLE B

Le rectangle.

Les élèves disposent de journaux. Un rectangle (figure connue de tous les élèves sans qu'on en donne de définition) a deux « lignes de pliage » (on ne parlera pas au début d'axes de symétrie). — On plie une fois, puis une deuxième fois.

Enumérer les propriétés que révèlent ces deux pliages :

les lignes de pliage passent par les milieux des côtés;
les côtés opposés (ou vis-à-vis) sont égaux;
les 4 angles sont égaux... à un angle droit;
les lignes de pliage se coupent à angle droit;
si on divise les côtés en deux parties égales, on obtient un rectangle 4 fois plus petit;
etc.

Programme minimum d'arithmétique pour les quatre premières années de l'école primaire

Première année :

Idée du nombre.
Vocabulaire de base : rien, tous, un, quelques-uns...
Addition : limite 18.

A n'importe quel nombre de 0 à 9, additionner n'importe quel nombre de 0 à 9.
Soustraction : limite 18.
Les opérations inverses des additions citées ci-dessous.
Signes $+ \quad - \quad = \quad \neq \quad < \quad >$.
Multiplication et division : initiation (cf. notes didactiques).
Problèmes.

Deuxième année :

Opérations orales et en ligne.
Addition : limite de la somme 90.
Soustraction : limite du plus grand nombre 90.
Multiplication : un seul chiffre au multiplicateur. Limite du produit 90.
Division : un seul chiffre au diviseur. Limite du dividende 90.
Tables de multiplication : 0, 1, 10, 5, 2, 4, 8. Le plus grand multiplicande est 9.
Fractions : 1/2 ; 1/4 ; 1/8 ; 1/5 ; 1/10 ; en relation avec les tables de multiplications.
Initiation aux unités de temps : heure, demi-heure, quart d'heure, semaine, mois, année.
Travaux de recherches libres dans lesquels, à l'aide du matériel adéquat, les enfants découvrent, par exemple, des bases autres que celle de 10, les puissances, les racines.
Problèmes.

Troisième année :

Calcul oral et opérations en colonne.
Premières estimations des ordres de grandeur d'une opération.
Addition : limite 1200.
Soustraction : limite du plus grand nombre 1200.
Multiplication : deux chiffres au multiplicateur. Limite du produit 1200.
Division : un chiffre au diviseur. Limite du dividende 1200.
Tables de multiplication : répétition du programme de 2e année. Tables de 3, 6, 9, 7. Revision en multipliant des dizaines par des unités.
Fractions : en relation avec les tables de multiplication. Addition et soustraction élémentaires sur des fractions du même dénominateur. Multiplication élémentaire de fractions par un nombre entier.
Initiation aux unités de temps : lecture du cadran ; heures, minutes, secondes.
Travaux de recherches libres : comme en 2e année.
Problèmes.

Quatrième année :

Estimation de l'ordre de grandeur d'un résultat.
Addition : limite 10 000.
Soustraction : limite du plus grand nombre 10 000.
Multiplication : deux chiffres au multiplicateur. Limite du produit 10 000.
Division : deux chiffres au diviseur. Limite du dividende 10 000.
Tables de multiplication : revision en multipliant des dizaines et des centaines par des unités, des dizaines par des dizaines.
Fractions : revision ; entraînement sur les fractions déjà étudiées, en relation avec les tables de multiplication. Opérations : voir programme de 3e année.
Travaux de recherches libres.
Problèmes.

Société suisse des maîtres de gymnastique
Commission technique

Publication des cours de gymnastique scolaire Automne 1966

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, au nom du Département militaire fédéral, des cours se rapportant à certaines disciplines particulières de l'éducation physique scolaire. Ces cours de perfectionnement ont lieu pendant les vacances d'automne 1966 et sont ouverts à tous les maîtres qui enseignent la gymnastique et les sports. Le programme bien équilibré comporte des exercices pratiques et des théories se rapportant aux différents problèmes de l'enseignement de l'éducation physique. Cette alternance permet au maître, même peu entraîné, de suivre ces cours sans fatigue excessive et d'en retirer grand profit pour l'enseignement dans sa propre classe.

COURS :

No 21 : course d'orientation et exercices dans le terrain, 11 au 15 octobre 1966 à Lyss

No 22 : formation de chefs d'excursions
3 au 8 octobre 1966 à Savièse (VS)

No 24 : l'éducation physique au 1er degré
5 au 8 octobre 1966 à Huttwil

No 34 : patinage scolaire
3 au 7 octobre 1966 à Rapperswil (SG).

REMARQUES : Ces cours sont destinés aux maîtres enseignant la gymnastique dans les écoles officielles ou privées reconnues. Les candidats au diplôme fédéral de gymnastique, au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires, supérieures et de district peuvent être admis, si le nombre des places le permet. Les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours (décision du DMF concernant les cours de gymnastique scolaire du 11 mai 1965). Le nombre de places est limité pour chaque cours.

INDEMNITÉS : Il sera alloué une indemnité couvrant en grande partie les frais de logement et de pension. Les frais de voyage, trajet le plus direct du lieu où l'on enseigne au lieu du cours sont remboursés.
INSCRIPTIONS : Les maîtres qui s'intéressent à ces cours peuvent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou au président de la CT de la SSMG. La formule dûment remplie doit être retournée jusqu'au 3 septembre 1966 à M. Reinmann, Seminar Hofwil, 3053 Münchenbuchsee (BE). Tous les maîtres inscrits recevront un avis jusqu'au 20 septembre 1966. Aucune démarche personnelle ne sera acceptée.

Le président de la CT de la SSMG :
M. Reinmann.

Liste des présidents des associations cantonales :
FR *Wicht Léon, prof., Champ-Fleuri 3, 1700 Fribourg*
GE *Gilliéron Paul, maître de gym., rue Hoffmann 16, 1202 Genève*
NE *Gaston Cuche, Bois-Noir 3, 2053 Cernier*
VS *Delaloye Samuel, maître de gym., Chili, 1870 Monthey*
TI *Bagutti Marco, maître de gym., Via San Gottardo 57, 6900 Massagno*
VD *Lienhard Jacques, maître de gym., 1067 Verschez-les-Blancs.*
Dépositaire pour le Jura bernois :
Boder Francis, maître de gym., Falbringen 43, 2500 Bienne.

Congrès de la NUT
Eastbourne (Angleterre) — Pâques 1966

La ville d'Eastbourne, proche de Brighton et d'Hastings, n'avait pas encore eu le privilège d'accueillir un congrès de la NUT, faute d'une salle suffisamment vaste.

Toute la population de la ville a appuyé la construction d'une maison des congrès moderne, avec une grande salle d'environ 1500 places, complétée par des locaux annexes nombreux et bien étudiés.

Tout cela pour pouvoir enfin recevoir un congrès annuel de la NUT ! Un comité local d'organisation fut créé et ses membres mirent tout leur cœur à bien faire leur travail. L'accueil chaleureux réservé aux délégués étrangers fut un modèle du genre, rien n'étant laissé au hasard, l'amitié et la cordialité étant de mise. Que de gentillesse chez tous ces collègues navrés de ne pas connaître le français et se donnant beaucoup de mal pour parler leur langue clairement et lentement ! Et que dire de l'unique maître parlant français avec l'accent du Midi !

Les trois premiers jours étaient avant tout consacrés aux réceptions diverses (du maire, une femme toute simple et représentant la minorité politique), du président sortant de la NUT, M. Homer, du président entrant en charge, M. Whitefield.

A ce sujet, la transmission des pouvoirs se fait d'une façon très spectaculaire, le président sortant passe au cou de son successeur une cravate aux armes de la NUT, et le nouveau président entre alors en fonction.

Une note colorée ! Sur l'avant-scène, une table au tapis vert. A l'heure exacte, tout le monde se lève dans la salle, le comité entre et prend place à la table. Les dames et demoiselles arborent toutes un chapeau de couleur tendre, rose, vert, bleu, à petites fleurs nombreuses et serrées. Elles ont mis leur plus belle robe (assortie au chapeau ou l'inverse) et ce spectacle plaisant ou comique amuse fort les délégués étrangers serrés sur la scène, derrière les orateurs.

Le travail sérieux commence avec le discours du ministre de l'éducation (1 seul pour tout le pays !). Toutes les places sont occupées, pas de retardataires, une atmosphère tendue, beaucoup de respect, semble-t-il. Scénario connu : à l'entrée du ministre et du comité, tout le monde se lève et le silence règne.

Le ministre vient d'être élu, il est jeune, sa femme est la seule à ne pas porter de chapeau. Que va-t-il dire ? Rien de nouveau pour un ministre. Il n'y a pas assez d'argent pour donner satisfaction aux maîtres. « Donnez-moi des moyens plus étendus et je vous ferai des réformes valables... »

La situation des maîtres primaires n'est pas brillante en Angleterre. Les effectifs des classes varient entre 40 et... 69 élèves, la plupart étant de 42 à 48 élèves. La salle, si disciplinée par moments, approuve ou désapprouve, non par des applaudissements, mais par des oui - non fusant à peine les phrases sont-elles dites. Au moment où le ministre annonce qu'il est impossible de renoncer aux auxiliaires sans formation, c'est un « honteux ! » bien senti qui s'élève de toutes

parts. Et pourtant, le ministre est fortement applaudi à la fin de son discours. Il a promis que la situation serait améliorée en 1970... 9 ans de scolarité obligatoire, classes moins chargées, formation continue pour les enseignants, suppression des auxiliaires non qualifiés... Sommes-nous vraiment de l'autre côté de la Manche ?

Les autres séances de travail de la NUT sont privées, à part le débat sur le rapport présidentiel. Pour chaque intervention, annoncée dans le journal corporatif « The Teacher », 2 personnes prennent la parole : une pour, une contre, et le temps de parole est sévèrement limité. Les interventions féminines sont aussi valables et écoutées que les autres. Quant aux conclusions, elles étaient votées au fur et à mesure, à main levée, les débats se terminant dans les séances privées.

S. L.

Congrès de l'Arbeitsgemeinschaft deutscher Lehrerverbände (AGDL) — Hambourg, 31 mai - 4 juin 1966

Cette année encore, le soussigné a eu le privilège de pouvoir suivre les travaux du congrès de l'AGDL (Arbeitsgemeinschaft deutscher Lehrerverbände), la grande association de nos collègues allemands, siégeant à Hambourg du 31 mai au 4 juin écoulés.

Rappelons tout d'abord que nos collègues d'outre-Rhin sont pour la plupart groupés au sein d'une fédération, l'AGDL, réunissant dans son sein tout à la fois les maîtres affiliés au DGB (Deutscher Gewerkschaft Bund), équivalent de l'Union Syndicale Suisse, et les maîtres catholiques du Bayerischer Lehrerverein. Cette structure est le gage sûr d'une unité d'action totale et continue ; elle nous donne l'explication de l'audience rencontrée par les mandataires de l'AGDL dans les milieux les plus divers.

Réuni dans la grande cité hanséatique, le congrès 1966 était consacré au thème de « Bildung für heute ». Thème actuel, et qui traduit bien les préoccupations d'un monde en pleine mutation technique, économique et sociale. Etudié avec réalisme et volonté de parvenir à des résultats concrets, ce thème va marquer profondément l'action de l'AGDL dans les années à venir, action conçue non seulement sur le plan limité de l'école, mais dans le cadre plus vaste du pays tout entier. C'est ainsi que la séance solennelle du congrès a entendu des exposés des représentants des milieux gouvernementaux, du patronat, des syndicats ouvriers et de l'Association des paysans allemands.

Il est intéressant pour nous de relever que la politique de la SPR (travail en accord avec les DIP sur le plan de l'Ecole romande, en collaboration avec le CIPR pour l'organisation des séminaires de Chexbres) va dans la même direction que celle pratiquée par nos collègues allemands. Conçue sur la base d'un dialogue avec l'autorité responsable politiquement ou les milieux de l'économie, cette politique comporte évidemment des risques dont les dirigeants — qu'ils soient AGDL ou SPR — sont parfaitement conscients. Le jeu en vaut toutefois la chandelle, ne serait-ce que pour permettre à l'école de sortir de sa tour d'ivoire et de se confronter à d'autres milieux.

Ajoutons que l'AGDL a réélu à sa présidence notre collègue et ami Henri Rodenstein, bien connu dans les milieux de la FIAI. Par contre, Mme Anna Mosolf, première vice-présidente, elle aussi bien introduite dans les cercles internationaux, quitte son poste pour rentrer dans le rang. Nous nous en voudrions de ne pas rendre ici à cette collègue remarquable un profond témoignage d'estime et d'admiration pour sa carrière toute au service de l'école et des collègues, d'où qu'ils viennent.

Armand Veillon.

Congrès de la Fédération générale des instituteurs de Belgique Tournai, 1 - 4 juillet 1966

Le 104e congrès annuel de la Fédération générale des instituteurs de Belgique s'est tenu à Tournai, du 1er au 4 juillet.

Tournai est une charmante petite ville du Hainaut, elle a environ 35 000 habitants ; quoique sérieusement éprouvée par la guerre, elle est aujourd'hui presque complètement reconstruite dans l'ancien style ; ses maisons ont, au plus, deux étages, et aucune construction gigantesque béton-verre n'en vient troubler l'ordonnance. Ville paisible, un peu endormie, pensent les esprits chagrins. Mais elle n'oublie pas qu'elle fut et espéra rester au début du Moyen Age une métropole de l'Occident. Clovis, en 481, promit d'en faire la capitale de la Gaule. Il est vrai qu'il n'avait alors que 16 ans, l'âge des imprudences, mais il avait compris jeune que les chefs d'Etat se doivent de prodiguer de belles promesses, celles qui rendent les fous joyeux. Tournai dut se contenter d'être une capitale des arts européens et, dès le XIIe siècle, elle fut un centre artistique d'où rayonnèrent sur une bonne partie de l'Europe ses sculpteurs, ses peintres, ses miniaturistes, ses hautelissiers, ses tapissiers, ses orfèvres et enfin ses maîtres de la porcelaine. Presque toutes leurs œuvres sont dispersées dans les grands musées et Tournai n'a guère conservé, de sa gloire passée, que sa majestueuse cathédrale, merveille du style roman, son beffroi, ses nombreuses églises des XIIe et XIIIe siècles et ses riches hôtels particuliers.

Comme j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de le dire, tout ce qui touche à l'enseignement en Belgique est terriblement compliqué. Il y a d'abord la division de l'école en deux parts : les écoles officielles qui sont fréquentées par 40 % environ des élèves belges, tandis que 60 % appartiennent à l'enseignement libre — lire catholique. Le corps enseignant officiel se divise en institutrices gardiennes, instituteurs et institutrices primaires, régents (professeurs du degré secondaire inférieur) et en professeurs, sans compter l'enseignement technique. De plus, les écoles, et par conséquent le corps enseignant, dépendent soit des communes, soit des provinces, soit de l'Etat.

Au point de vue syndical, les enseignants sont groupés en autant d'associations qu'il y a de partis politiques, ce qui n'est pas pour simplifier les choses ; seule, la FGIB observe dans ce domaine une stricte neutralité politique et confessionnelle et, heureusement, la question linguistique qui agite tant d'esprits actuellement ne se pose pas au sein de la fédération. Chacun s'y exprime dans sa langue, une traduction est assurée pour la deuxième langue nationale. Au congrès, on présente les rapports préparatoires, puis l'assemblée se divise en deux sections qui se réunissent séparément, étudient les rapports et les projets de résolutions, sous la direction des deux vice-présidents. Puis, une commission met au net les points communs et les divergences. L'assemblée générale qui suit décide enfin de la suite à donner à ces propositions. Cette

procédure donne satisfaction à tout le monde et les congrès se tiennent alternativement dans la partie flamande et dans la partie wallonne du pays.[1]

Les rapports sur les thèmes d'étude se présentent en deux étapes : un rapport préparatoire qui paraît à l'avance dans le *Journal des Instituteurs*, ce dernier ayant deux éditions, l'une wallonne, l'autre flamande. Il donne la synthèse des rapports fournis par les sections, de façon très condensée, en général une page du journal. Puis, lors de l'assemblée générale, le rapporteur commente et complète le premier rapport.

Il y a naturellement des problèmes qui sont inscrits à peu près à titre permanent à l'ordre du jour : les traitements, les pensions, la défense de l'école publique, par exemple. Cette année, en plus de ces trois objets, l'ordre du jour comprenait encore l'étude des procédés auxiliaires de l'enseignement et la situation de l'école maternelle.

Ce qui complique encore l'action auprès du gouvernement, c'est l'instabilité ministérielle. Depuis la guerre, la moyenne de la durée d'un ministère a été de 15 mois. Le temps pour un ministre de l'Education nationale de se mettre au courant, de permettre aux associations d'enseignants de prendre contact et de lui soumettre leurs revendications qu'il est déjà remplacé et que tout est à reprendre à zéro.

Cette année, le congrès était honoré de la présence du secrétaire d'Etat, ministre de l'Education nationale, M. Toutain. Dans un discours très brillant, très habile aussi, il a constaté que le Parlement vient de voter pour l'éducation nationale un budget de 42 milliards (environ 3,65 milliards de fr. suisses). Si les données d'aujourd'hui restent les mêmes, et c'est peu probable qu'elles diminuent, au contraire, l'éducation nationale demandera 80 milliards en 1970, et 320 en 1980 ! Devant des chiffres aussi effrayants, il est impossible d'ignorer cet aspect financier du problème scolaire. Cependant, un autre aspect est aussi important, sinon plus, c'est le but de ces dépenses : la jeunesse pose au pays un impératif, elle a droit à l'éducation la meilleure. Il faut donc faire un effort exceptionnel auquel toute la nation doit participer ; c'est le problème numéro 1 de notre société. Mais en dehors de celui-ci qui est essentiel, une foule d'autres sont déjà posés auxquels il faut donner rapidement une solution, à tous les niveaux de l'enseignement ; l'enseignement primaire, en particulier, devra penser tous les siens. D'autre part, le moment n'est pas à montrer de l'agressivité à l'égard des réseaux d'enseignement autres que ceux de l'Etat ; si l'on veut aboutir, il faut, au contraire, unir tous les efforts.

Je relève la liste des organisations syndicales groupant les enseignants des écoles publiques en Belgique :

1. Secteur enseignement de la Centrale générale des services publics ;
2. Fédération générale des instituteurs belges ;
3. Syndicat libéral de l'enseignement ;
4. Fédération de l'enseignement moyen officiel ;
5. Union chrétienne des enseignants officiels.

Pour les organisations syndicales des écoles libres :

1. Fédération générale des instituteurs chrétiens de Belgique ;
2. Confédération chrétienne du personnel de l'enseignement technique ;
3. Confédération des enseignants des écoles moyennes et normales libres.

* * *

LES TRAITEMENTS — Pour 1966, un certain nombre de mesures avaient été prévues, notamment une augmentation en début de carrière de 3000 fr. belges par an (environ 250 fr. suisses), et une prime annuelle de 9200 fr. belges dès la 4e année de fonction, sommes qui n'entreront pas dans le calcul de la pension. Le pécule de vacances est fixé à 5000 fr. b. (430 fr. s.) ; ces propositions sont jugées tout à fait insuffisantes par nos collègues et elles sont qualifiée de « système arbitraire et incohérent. »

Je n'entrerai pas dans les arcanes des barèmes existants et des barèmes proposés. Celui revendiqué cette année est basé sur la comparaison avec le traitement d'un fonctionnaire de l'administration, tandis que le précédent l'était sur les autres ordres de l'enseignement. La différence est d'ailleurs minime. En 1962, le traitement de l'instituteur débutant, indice 100, était de 88 000 francs belges (7650 fr. s.) ; il est aujourd'hui à l'indice 117,5; il s'augmente par 15 indemnités biennales, ce qui le porte, à l'âge de 51 ans, à 171 000 fr. belges (environ 15 000 fr. s.). Le barème proposé demande 114 100 fr. b. au départ, pour arriver au maximum de 198 000 fr. belges.

Les résolutions demandent une revalorisation générale des traitements, l'établissement d'une proportion rationnelle et constante entre les barèmes des différentes catégories du personnel enseignant, (pour l'enseignement primaire, son traitement devrait correspondre aux 7 dixièmes de celui du licencié), enfin, une adaptation des traitements aux fluctuations de l'index et le maintien d'un équilibre constant entre la valeur de l'argent et le coût de la vie.

LES PENSIONS — La FGIB compte parmi ses membres bon nombre de retraités, et ce ne sont pas les moins fidèles aux assemblées ; elle est le porte parole et le défenseur de leurs intérêts.

En 1955, une loi avait prévu la péréquation permanente des pensions de retraite, mais, dès le début, cette loi fut déjà tournée par l'Etat qui accordait à ses fonctionnaires des suppléments de traitement correspondant à l'augmentation du coût de la vie, mais sans changer les maxima comptant pour l'établissement de la pension. En 1962, la loi fut abrogée, au grand détriment des pensionnés : rien que pour 1964 et 1965, l'économie réalisée sur l'ensemble des retraités des services publics s'est élevée à 3,3 milliards.

L'insistance des pensionnés et les démarches pressantes qu'ils ont tentées ont fini par émouvoir quelques députés et sénateurs qui sont intervenus lors de la discussion du budget de 1966. Le ministre des pensions a répondu en promettant le rétablissement de la péréquation en 3 étapes d'une année chacune.

La FGIB, en regrettant le retard mis par le gouvernement dans la réalisation des légitimes aspirations des agents mis à la retraite avant 1962, décide de continuer la campagne menée depuis 4 ans, stigmatisant la loi de 1962 comme une mauvaise action ; elle exige le retour inconditionnel au principe de la péréquation automatique et permanente des pensions et la compensation des pertes subies depuis le 1er juillet 1962.

L'INSTITUTEUR ET LES PROCÉDÉS AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT — « Il faut vivre avec son temps et, sans aucun doute, l'instituteur se trouve de nos jours obligé d'accorder aux auxiliaires d'enseignement une attention particulière et de les intégrer dans certains domaines méthodologiques avec un rôle d'appoint, non de substitution. » L'Ecole ne peut manquer de s'intéresser à un mouvement aussi généralisé. Mais,

à propos de leur utilisation, un certain nombre de problèmes se posent à l'école primaire : tout d'abord, l'équipement coûte cher, si l'on veut des instruments de qualité impliquant précision et valeur de fonctionnement. Il importe donc que les autorités scolaires de la commune à l'Etat, s'engagent à fournir à toutes les classes les appareils nécessaires. « Et puis, l'acquisition étant réglée, notre instituteur recherchera la solution à deux problèmes : exigences de programme et utilisation des appareils. » Il faut donc prévoir une formation spéciale, non seulement des futurs instituteurs, mais aussi de ceux qui sont en exercice, car posséder des appareils sans savoir s'en servir serait une absurdité. Enfin et surtout, quelle que soit l'utilité de ces moyens audio-visuels, ils ne sauraient se substituer au maître dont la personnalité et l'action resteront toujours au premier plan ; de plus, les instituteurs se refusent à se voir imposer des méthodes et il va sans dire que la plus grande liberté doit leur être assurée dans le choix et dans l'utilisation de ces moyens audio-visuels qui doivent rester des auxiliaires.

LA SITUATION DE L'ÉDUCATRICE MATERNELLE — Cet enseignement est le parent pauvre de l'organisation scolaire belge, soit au point de vue des traitements, soit au point de vue des possibilités d'avancement. C'est ce qu'ont exposé fort bien deux dames qui ont présenté un rapport et l'ont défendu avec bonne grâce et pertinence.

Les qualités qu'on demande à ces institutrices d'école maternelle (ce titre devrait remplacer les appellations de froebeliennes, institutrices gardiennes employées actuellement). La formation qu'elles reçoivent, les examens qu'elles passent sont du même niveau que ce qu'on exige de leurs collègues primaires. Il n'y a donc aucune raison de leur refuser une égalité complète des traitements.

De plus, dans l'état actuel des choses, elles ne peuvent accéder à un poste de directrice d'école ni à une fonction d'inspectrice. Elles sont donc dirigées par des directeurs ou des directrices primaires et sont soumises à des inspecteurs qui les uns et les autres ne connaissent généralement rien à l'enseignement maternel. Une des revendications proposées et acceptées est donc l'autonomie de cet enseignement et l'accès de ses institutrices aux postes de directrices et aux examens d'inspectrices.

Exceptionnellement, bon nombre de dames ont pris part à la discussion de ce rapport et l'unanimité des instituteurs les a approuvées ; cela représentait pour plusieurs un réel sacrifice car beaucoup sont directeurs d'école et le nombre de classes qu'ils ont à diriger a une grosse importance sur leur situation matérielle.

Enfin, une motion sur la DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE a été discutée et adoptée elle aussi à l'unanimité ; elle demande que l'école communale officielle soit mise sur le même pied que l'école de l'Etat. (Il y a souvent entre ces deux organismes une regrettable concurrence et la malheureuse école communale, prise entre l'école d'Etat, d'une part, et l'école libre, de l'autre, périclite souvent).

Elle « demande que l'Etat accorde la primauté à l'enseignement public et considère toute subvention accordée à l'enseignement privé comme la contrepartie de certaines obligations de cet enseignement envers l'Etat. »

Elle demande encore que « cessent ces tractations, ces compromissions qui nous conduisent insensiblement mais sûrement à une situation aussi intolérable que celle qu'ont connue nos ancêtres et nos aînés. »

Elle demande enfin que « le budget de l'éducation nationale cesse d'être chaque année le point de mire des gouvernements soucieux de réduire le train de vie de l'Etat. »

* * *

Le congrès de Tournai a donc beaucoup travaillé ; il est resté peu de temps pour le tourisme et les distractions. Cependant, les congressistes ont été reçus par un des échevins au nom de la ville ; les collègues du cercle, qui avaient fort bien préparé les réunions, ont donné une agréable soirée récréative, et le dernier jour a été consacré à la visite fort bien commentée de la ville et à une excursion de quelques heures au Mont-St-Aubert (altitude 147 m !), excursion que le temps ne favorisa guère.

Merci à mes collègues belges de l'aménité de leur accueil.

G. W.

Syndicat national des instituteurs
Evian, 12 au 15 juillet 1966

Le congrès du Syndicat national des instituteurs de France est toujours un congrès intéressant. D'abord, les délégués représentent un syndicat nombreux et puissant puisqu'il comprend actuellement quelque 270 000 membres, ce qui en fait le plus grand syndicat de l'Europe occidentale ; ensuite, c'est un syndicat jeune, la plus grande partie des instituteurs de France ont moins de 30 ans ; aussi, parmi les délégués, peu de têtes chenues. D'autre part, dans un pays centralisé comme la France, lois et règlements sont les mêmes d'un bout à l'autre du territoire et le syndicat a une mission globale, c'est-à-dire qu'il s'occupe aussi bien de la défense tant matérielle que morale de ses adhérents, des plus petits détails aux lignes générales, que des problèmes administratifs et pédagogiques. Enfin et surtout, c'est un syndicat, c'est-à-dire qu'il doit, d'un part tenir le contact avec les autres syndicats d'enseignants comme avec ceux des travailleurs, et, d'autre part, il prend devant le gouvernement une attitude souvent très ferme, et particulièrement sous la Ve République, une attitude d'opposition décidée, de sorte que toute la politique générale du pays a des échos dans les discussions du congrès.

Le SNI est donc une organisation dont l'influence est considérable, et il est un objet d'envie pour bien d'autres syndicats français, car il a su conserver son unité. En effet, dès sa reconstitution après la guerre, il faisait partie de la Confédération générale du travail, mais lorsque les communistes s'emparèrent des leviers de commande, la plupart des grands syndicats se divisèrent, une partie de leurs membres restant fidèles à la CGT, les autres adhérant à Force ouvrière, tandis qu'à côté se développaient les syndicats chrétiens. Il va sans dire que ces scissions ont considérablement affaibli l'action et l'influence de ces organisations. Le Syndicat national a choisi une autre solution : il s'est proclamé autonome et il a ainsi sauvegardé son unité. Sans doute est-il resté chez beaucoup de ses membres la nostalgie d'une unité plus vaste au sein d'une centrale ouvrière nationale.

Cette attitude habile ne va pas sans quelques soubresauts. On ne saurait attendre des 270 000 membres

du SNI qu'ils n'eussent pas gardé leurs idées personnelles sur la politique en général, sur la politique sociale ou celle des partis, ou la ligne syndicale à suivre. Il est bien impossible d'imaginer de la part de nos collègues de France un monolithisme complet ; aussi, au sein du syndicat, sans compter d'innombrables nuances, existent trois tendances : la tendance majoritaire qui dirige le syndicat depuis la guerre ; c'est celle de l'autonomie complète vis-à-vis des centrales ouvrières politisées et vis-à-vis des partis politiques. La tendance qu'on appelle actuellement ex-cégétiste, qui comprend les communistes. Enfin, la tendance dite de l'« Ecole émancipée », du nom de son journal ; elle reproche aux communistes leur déviationnisme et elle estime qu'en restant fidèle aux idées de Trotzky, elle est dans la vraie ligne révolutionnaire ; elle est confinée dans certains départements du centre. Ces tendances s'expriment quelquefois devant le congrès avec véhémence, quoique cette année, comme le constatait le secrétaire général, le débat ait été mesuré dans la forme, mais sévère dans le fond. Remarquons d'ailleurs que ces tendances — certaines années il a été de bon ton de les nier - ne nuisent pas à la discipline syndicale, preuve en est le succès de la grève du 17 mai dernier qui a été suivie par la presque totalité du personnel enseignant.

* * *

La journée la plus caractéristique des congrès du SNI, c'est celle qui est consacrée à la discussion du rapport moral. Celui-ci est publié dans l'«Ecole libératrice» deux mois avant le congrès. « Il est clair que ce rapport moral, pourtant copieux, ne peut être qu'incomplet au moment où il a été dressé. En dehors même de la grève du 17 mai, d'autres faits, d'autres activités mériteront certainement d'être cités d'ici à juillet prochain. Ainsi, le complément du rapport moral qu'il revient au secrétaire général de présenter devant le congrès, trouve-t-il sa première justification, la seconde étant une analyse détaillée ainsi qu'un éclairage renouvelé et élargi de la situation...

En le lisant, les camarades peuvent déjà acquérir une vue large et précise de l'activité du SNI depuis septembre dernier, en distinguer les éléments essentiels, et par conséquent, être en mesure de porter un jugement d'ensemble clair et fondé. »

Le rapport moral est l'émanation de la majorité du Bureau national. Les minorités s'expriment à leur tour dans le numéro suivant de l'« Ecole libératrice » (20 mai) ; les ex-cégétistes estiment que rien ne compte plus pour eux que le renforcement de l'unité de l'organisation et son potentiel de lutte. « L'âpreté de la bataille, l'importance de l'enjeu, la nécessité pour les forces démocratiques de se regrouper et d'agir ensemble pour l'instauration d'une démocratie réelle ; tout nous commande de faire de notre organisation un SNI toujours plus uni, toujours plus fort. Et c'est précisément parce que l'activité de cette année nous semble tourner le dos à cet objectif que nous ne voterons pas le rapport moral. »

Les ex-cégétistes préconisent notamment l'adhésion du SNI à l'accord conclu entre la CGT et la CFDT (syndicat chrétien) parce qu'il « se situe sur le terrain de la lutte des classes, qu'il combat la politique du pouvoir personnel et qu'il assume la défense des intérêts vitaux des travailleurs. »

Quant aux amis de l'« Ecole émancipée », eux aussi disent non au rapport moral, « contre une orientation qui mène à la défaite, ... contre les dialogues de sourds avec le pouvoir, contre l'acceptation des atteintes à nos droits, contre les « barouds d'honneur » sans perspectives, pour l'organisation d'une résistance effective à l'offensive conjuguée du patronat et de son Etat. »

On voit le ton de la discussion, modérée dans la forme, mais sévère dans le fond.

Après la parution du rapport moral, il est discuté dans les sections qui, réunies en assemblée générale, fixent leur attitude et répartissent en pour ou contre les mandats dont chacune dispose au congrès.

* * *

La première séance du congrès est consacrée pour une bonne part à la présentation du rapport moral par le secrétaire général qui apporte à celui-ci les compléments nécessaires et qui trace à grandes lignes non seulement ce qui a été fait au cours de la dernière année, mais les perspectives qui s'ouvrent pour les luttes futures. Il y a, naturellement, toute l'œuvre revendicative de tous les jours pour le maintien des droits des syndicats comme pour l'amélioration de leur situation. Et surtout, il y a une action qui a une importance décisive : obtenir une réforme démocratique de l'enseignement ; c'est un problème qui ne doit plus intéresser seulement quelques techniciens car il est devenu un problème pour la nation tout entière.

« Pour une organisation syndicale comme la nôtre, les questions économiques et sociales délimitent un champ d'activité essentiel. La vigoureuse action menée l'an dernier et qui s'était traduite par une active participation aux grèves déclenchées par l'ensemble des salariés de l'Etat, s'est poursuivie sous des formes diverses... Les raisons qui dictent cette attitude d'opposition sont simples, mais décisives. Elles sont, si l'on veut, de deux ordres... Depuis septembre 1963, date de lancement du plan dit de « stabilisation », la politique économique et sociale pratiquée par la France méconnaît les légitimes intérêts des travailleurs et bloque injustement les salaires publics et privés. Telle est du moins l'opinion catégorique de l'ensemble des organisations syndicales de notre pays. De plus, il se trouve qu'en raison des méthodes utilisées par le pouvoir, aucune négociation véritable ne peut avoir lieu entre l'Etat, ou ses représentants, et les délégués syndicaux. Contrairement aux affirmations ministérielles, il n'est pas possible d'établir un vrai dialogue. L'Etat n'accepte qu'une parodie de discussion, dont on ne saurait se sastisfaire dans le mouvement syndical, sauf à accepter la dénaturation de son rôle fondamental. »

Le SNI constate que des luttes énergiques s'imposent, et, au premier plan de ces luttes, celle pour la laïcité est essentielle ; ce doit être le critère de tout rassemblement de la gauche.

Il m'est impossible de donner ici une analyse complète de cette présentation et ce n'est d'ailleurs pas mon propos. J'entends me contenter de donner la ligne générale de ce plaidoyer fort éloquent et qui, pendant plus de deux heures et demie, a été écouté avec une attention soutenue et interrompu fréquemment par les applaudissements.

L'après-midi du premier jour était consacré aux messages apportés par les délégations fraternelles et étrangères. Les premières sont celles des associations qui travaillent avec le SNI et dont souvent celui-ci est membre : Association des parents d'élèves, Fédération de l'Education nationale, Mutuelle générale de l'enseignement, Association des instituteurs secrétaires de mairie, Mutuelle des instituteurs automobilistes, repré-

sentants des retraités, etc., etc. Pendant près de trois heures d'horloge, tous ces délégués se sont exprimés en présentant au congrès les salutations et les vœux de leurs associations.

Le lendemain, c'est la grande journée des discussions ; un seul objet à l'ordre du jour : le rapport moral. Tous les orateurs ont dû s'annoncer la veille et le temps de parole est strictement limité : entre 4 et 10 minutes, et la montre du président de séance est particulièrement précise ; c'est nécessaire, car 27 orateurs prennent la parole le matin, 29 l'après-midi, ce qui signifie 10 heures de discours pour les deux séances de la journée. Tous les accents de France défilent à la tribune ; malheureusement, le minutage sévère oblige tous les orateurs à préparer exactement leur allocution et... à l'écrire pour beaucoup. Plus elle sera lue vite, plus elle contiendra d'arguments. C'est bien souvent la mort de l'éloquence et la vitesse du débit émousse singulièrement l'intérêt. Les uns adoptent un ton familier, d'autres s'expriment avec solennité ; il en est qui montrent beaucoup d'esprit dans leur harangue tandis que quelques-uns se lancent dans de véhémentes tirades. On discute, certes, le rapport moral, mais, d'une part, les discours débordent fréquemment sur la politique, sur l'économie, sur les sciences sociales, sur le passé et sur l'avenir. D'autre part, il n'y a pas de véritable discussion entre les orateurs et bien rares sont ceux qui répondent à un argument avancé par un orateur précédent . c'est surtout une juxtaposition de réserves, de critiques ou d'éloges sur l'action menée par le SNI.

A la fin de la discussion, les grands ténors des tendances prennent la parole ; l'éloquence reprend ses droits ; ils ne s'achoppent pas à des détails, mais bâtissent des synthèses amples et percutantes qui ramassent les arguments essentiels de leur thèse et, si les termes sont modérés, le sens des interventions n'en est pas moins tranchant : les épées ne sont pas mouchetées.

Là-dessus, le secrétaire général répond ; naturellement, il lui serait matériellement impossible de tenir compte de toutes les critiques formulées contre la gestion du syndicat. Avec beaucoup de calme, souvent avec humour, il reprend les principaux arguments avancés et il les combat au nom de la majorité. Le thème général de sa réponse, c'est que le Bureau national et ses membres permanents se sont efforcés de suivre fidèlement les directives que leur ont données les motions d'orientation des congrès précédents ; ces dernières années, les ex-cégétistes soutenaient la majorité et lui apportaient le concours de leurs suffrages ; aujourd'hui, la politique du SNI n'a pas changé et ils combattent âprement ce qu'ils approuvaient hier. Le but de l'action est-il l'application de certaines méthodes conformes à une idéologie ou est-il d'atteindre l'objectif que l'on vise ?

J'ai longuement admiré la capacité d'attention des délégués qui ont écouté tous les orateurs avec beaucoup d'intérêt et qui, tout au long de la journée, ont montré une assiduité remarquable à la séance, bien que pourtant le soleil, le ciel bleu et les flots tentants du lac eussent bien des attraits. Mais non, ils ont écouté, ils ont manifesté leur opinion par des mouvements de foule ou par de vigoureux applaudissements. Cependant, à la fin de la séance, un incident, minime en lui-même, a déchaîné un tel chahut, si violent et si prolongé qu'il a fallu lever la séance, il était près de dix heures, et renvoyer le vote par mandats au lendemain.

Un homme d'Etat anglais disait autrefois en substance : « Une discussion a quelquefois changé ma conviction, mais elle n'a jamais changé mon vote ». Cette constatation pourrait fort bien s'appliquer à la grande discussion du rapport moral ; en effet, le vote, non pas des délégués, mais celui des sections est prédéterminé et si la force des arguments, l'habileté de leur présentation, la sincérité de leurs tenants a pu inverser la conviction d'un délégué, rien ne sera changé dans le vote, les sections départementales ayant fixé, lors de leur assemblée générale le nombre de voix accordées au rapport moral ou à ses opposants. Un historien contemporain a défini les Français comme un peuple intoxiqué de politique, sensible à l'éloquence et épris de liberté. Toutes ces constantes se retrouvent dans les délibérations du syndicat national.

Le nombre des mandats était au total de 2806 dont 2786 étaient présents et se sont exprimés. 1609 se sont prononcés en faveur du rapport moral, 1024 contre, et 143 se sont abstenus.

Je reviendrai sur les autres manifestations du congrès : question laïque : intégration, monopole, nationalisation, pour un statut moderne de l'enseignement ; question sociale, discussion et vote de la motion d'orien- assemblée constitutive, désigné son premier secrétaire tation.

Ce qu'il faut dire tout de suite, c'est la cordialité de l'accueil réservé à ses invités par le syndicat national ; du secrétaire général aux délégués, tous s'ingénient à vous montrer une amitié sincère et ont droit à l'hommage de notre gratitude.

G. W.

Extraits du message du secrétaire général présenté à la 35e Assemblée internationale des délégués de la FIAI réunie au Congrès de Berlin, du 25 au 28 juillet 1966

1. **La FIAI a 40 ans d'existence**

Nous nous trouvons réunis à Berlin, pour ce 35e Congrès international 40 ans après la fondation de notre Fédération, le 25 juin 1926, à Amsterdam.

En 1928, la ville de Berlin, alors capitale de l'Empire allemand, accueillait déjà notre Assemblée internationale des délégués, pour son premier véritable congrès. L'année précédente, à Londres, la FIAI avait tenu son assemblée constitutive, désigné son premier secrétaire général en la personne de Louis Dumas, son premier secrétaire trésorier Georges Lapierre, tous deux les principaux promoteurs d'une Fédération internationale d'instituteurs vouée à la collaboration pédagogique et à la préparation de la paix par la coopération des peuples.

C'est à Berlin que fut présenté le premier budget de notre organisation et adopté un système de cotisations qui couvrait les frais modestes (environ 400 dollars) du secrétariat et des publications.

Une génération sépare la réunion de 1928 et celle d'aujourd'hui. Une génération qui a vu se précipiter le cours de l'histoire comme à aucune période de l'humanité ; qui a été témoin de la plus effroyable confrontation guerrière, de progrès scientifiques et techniques bouleversants, d'une révolution politique, économique et sociale dont nous sommes impuissants à réaliser pleinement les conséquences, même pour un avenir rapproché.

En 1928, la jeune FIAI, confiante dans sa volonté de servir la cause de l'éducation populaire et de la paix,

forte déjà de l'adhésion de 14 nations et de près de 500 000 membres, ignorant les exclusives politiques, portée par un puissant mouvement des éducateurs et de l'opinion publique en faveur de la réconciliation des peuples, pouvait envisager son avenir avec un optimisme raisonnable.

Aujourd'hui, dans cette même ville de Berlin, témoin des ruines semées par la guerre et de la séparation du monde entre des idéologies hostiles, nous mesurons mieux que nulle part ailleurs, combien difficile, semée d'obstacles, sujette à de brutales ruptures, est la route vers un monde juste et fraternel auquel nous, éducateurs, nous aspirons parce qu'il est à la fois la justification de notre action professionnelle et la condition de son succès.

Mais si nous pouvons ressentir un sentiment d'angoisse à évoquer le passé récent et la situation présente de la ville qui nous accueille, si l'horizon international reste chargé de redoutables menaces, ne devons-nous pas aussi et surtout, trouver ici un magnifique exemple de courage et de foi en l'avenir ? La ville a non seulement relevé ses ruines, mais s'est reconstruite plus confortable qu'avant et a recréé et développé ses activités économiques et culturelles. Inlassablement, malgré tous les obstacles, elle cherche à renouer les liens humains brisés par la tragique séparation de ses habitants.

Or, nous savons aussi, à la FIAI, qu'un mur, qui pour être invisible n'en est pas moins réel, nous sépare de nos collègues instituteurs de l'Est, autrefois membres de notre Fédération. Et nous aussi, nous déplorons cette situation et pensons que tout effort de bonne volonté tendant à recréer les contacts perdus sont des actes de paix que nous voulons saluer et encourager.

C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que peu à peu les initiatives dans cette direction se multiplient par des échanges de délégations et de publications, par l'invitation d'observateurs aux conférences nationales, ceci entre nos associations membres et des organisations d'enseignants qui n'ont plus ou n'ont jamais eu de relations avec la FIAI.

En 1928, et pour longtemps, notre Fédération fut presque exclusivement européenne. Aujourd'hui, elle compte 7 organisations d'autres continents, parmi ses 36 associations affiliées. Certes, c'est peu, mais de multiples raisons peuvent expliquer cette situation : origine récente des organisations d'enseignants extraeuropéennes, manque de moyens financiers, difficultés de langue, défaut d'intérêt de la masse des enseignants pour les relations internationales, le plus souvent par absence d'informations, aussi en raison de l'urgence et de la complexité des problèmes locaux et nationaux, enfin, probablement, parce que l'optique dans laquelle nous abordons les questions relatives à l'éducation n'est pas adaptée à leurs préoccupations.

Nous avons toujours ressenti comme une grave lacune cette situation. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de pouvoir, à ce Congrès, accueillir en qualité de nouveaux membres nos amis du **Syndicat national de l'enseignement laïc du Sénégal.** Nous nous réjouissons qu'ils aient attendu, pour prendre cette décision, de bien connaître notre Fédération. Nous voulons voir à cette sage prudence une preuve de la valeur de notre activité aux yeux de nos collègues des pays nouvellement indépendants en terre africaine et souhaitons, selon le dicton populaire : jamais deux sans trois — qu'après la Tunisie et le Sénégal, une autre association d'instituteurs d'Afrique suive bientôt leur exemple.

Les difficultés évoquées plus haut au sujet des associations extraeuropéennes se trouvent parfois aggravées par des complications d'ordre politique. Nous pensons ici à deux de nos membres, absents de ce congrès: l'Union des instituteurs de Haïti et de l'Association des maîtres de l'enseignement du Viet-nam.

A Haïti, dont nous avons souvent déjà évoqué la situation, rien de changé. Une dictature policière particulièrement brutale continue à interdire toute activité syndicale et le secrétaire général de l'Union, Kléber Vielot, vit encore en exil.

Au Vietnam, depuis trois ans, nous n'avons plus obtenu de nouvelles de l'Association. Nous ne pouvons ici qu'exprimer le vœu ardent de tous nos membres de voir ce malheureux pays retrouver le plus tôt possible avec la paix, les conditions de justice et de démocratie qui permettent à nos collègues de reprendre une activité syndicale normale au service de l'éducation et des enseignants.

Les 29 associations européennes qui nous sont restées fidèles ou se sont affiliées depuis 1946 représentent tous les pays de l'Europe occidentale à l'exception de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne franquiste. Elles sont toutes, à part celles d'instituteurs en exil d'Esthonie et d'Espagne, des organisations vraiment représentatives du corps enseignant primaire de leur pays, certaines groupant jusqu'à plus du 90 % des maîtres primaires en exercice. La plupart voient s'accroître régulièrement leurs effectifs ; toutes jouent un rôle important dans le développement de la politique éducative nationale et toutes luttent avec constance et vigueur en faveur de l'élévation continue du niveau de préparation de leurs membres, de l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail.

Ses buts, au cours des années, n'ont pas varié. Elle reste attachée à l'idéal de ses fondateurs qui, à travers notre commune profession, notre commun attachement à l'idéal d'une éducation inspirée de la volonté d'élever la jeunesse dans le respect de la liberté, de la justice et de la dignité humaine, vise finalement à promouvoir une meilleure compréhension internationale et par là à contribuer à l'établissement de la paix.

Une telle ambition peut paraître téméraire en regard de nos moyens. La FIAI se veut d'être une organisation professionnelle totalement indépendante. Elle vit des seules cotisations de ses membres, qui lui consacrent chaque année la valeur d'une cigarette populaire. Elle ne possède pas de siège fixe et n'entretient aucun fonctionnaire à plein temps. C'est dire qu'elle dispose d'une organisation semblable à celle de beaucoup de nos associations nationales à leurs débuts, il y a un siècle ou 50 ans. Le modeste budget de 1928 n'a pas considérablement augmenté si l'on veut bien tenir compte de la continuelle dévaluation de la monnaie.

Certes, une telle situation paraît anachronique, et en fait elle l'est.

Comment alors expliquer que la FIAI, non seulement affirme sa permanence, mais encore voit s'accroître ses effectifs et son rayonnement ? A cette question, il n'est qu'une réponse : la fidélité et le dévouement de ses associations nationales.

Cette année, 13 d'entre elles ont répondu au questionnaire préparé par le Bureau exécutif sur le thème du Congrès : « L'école et le milieu social de l'enfant ». Leurs rapports, reproduits dans la brochure qui vous a été distribuée, sont d'un intérêt particulièrement actuel. Ils offrent un échange d'informations précieuses et une base solide aux débats qui vont s'ouvrir et qui doivent nous permettre de définir notre attitude commune face à un problème dont l'importance ne cesse

de croître, qui fait l'objet d'études et de discussions dans le monde entier et qui est susceptibles d'exercer une profonde influence sur les structures et les méthodes de l'école de demain.

Dix-huit réponses nous sont parvenues sur l'enquête faite à l'initiative de notre collègue Trygve Borve, de Norvège, concernant les organisations d'enseignants existant dans les pays membres de la FIAI. Le Bureau exécutif avait décidé d'entreprendre ce travail comme suite à nos discussions du Congrès de Paris, en 1964, sur l'autogestion de la profession enseignante. En effet, un des obstacles majeurs à la réalisation de nos vœux dans ce domaine réside dans la division du corps enseignant en organisations multiples et parfois concurrentes, à l'intérieur d'un même pays. Il était dans nos intentions de dresser un inventaire de la situation afin de pouvoir déterminer les perspectives ouvertes vers la réalisation d'une plus grande unité au sein des organisations d'enseignants afin de donner plus de force et d'efficacité à leurs revendications légitimes.

Ces documents, établis grâce à la collaboration active de nos membres, sont révélateurs de la méthode de travail de notre Fédération. Chacun d'eux résume les études ou les préoccupations de pays aussi divers qu'Israël, l'Australie et l'Islande, pour ne citer que trois exemples. Ils aboutissent à Berlin pour nous permettre de mieux nous connaître, de mieux apprécier la similitude de nos situations comme d'en mesurer les différences. Ils répondent à un souci d'information réciproque voulu par nos statuts. *R. Michel.*

neuchâtel

Lignes directrices pour la préprofessionnelle

RAPPORT

Du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 14 février 1961 :

« Pour s'affirmer, l'école préprofessionnelle ne doit pas se distinguer uniquement par certaines modalités ressortissant à la forme. Elle doit aussi démontrer sa personnalité par un but et un programme propres. Ceux-ci comporteront tout à la fois un approfondissement des disciplines scolaires fondamentales enseignées à l'école primaire et un élargissement des connaissances pratiques. D'autre part, l'enseignement du français et de l'arithmétique, en particulier, sera accentué et les exigences dans ces disciplines seront renforcées. D'autre part, l'attention des élèves sera retenue par la présentation et l'explication d'aspects pratiques de la vie professionnelle moderne. »

« Vers une Ecole romande », 1962, page 104 :

« La division pratique prépare le jeune homme et la jeune fille à recevoir la meilleure formation professionnelle possible. Elle leur donne l'ouverture d'esprit nécessaire à assumer dignement leurs responsabilités familiales et sociales.

Par une éducation manuelle, artistique et culturelle appropriée, elle les prépare à utiliser intelligemment leurs loisirs. »

PREMIÈRE PARTIE

D'une vaste discussion des considérations et propos ci-dessus, il ressort que

en français,

l'ambiance générale actuelle paraît favorable. Nous devons tendre à apporter à l'enfant une certaine philosophie du langage

— en se limitant à l'essentiel,
— en liant les différentes disciplines du français,
— en l'enseignant plus globalement.

L'accent doit être porté sur la **compréhension** et les **relations** qui lient les éléments.

Il faut développer la faculté d'adaptation de telle sorte qu'elle soit présente dans tous les enseignements.

Les élèves quittant l'école doivent être capables

— de **comprendre** ce qu'ils lisent, ce qu'ils entendent,
— de **s'exprimer** simplement,
— d'**utiliser** une orthographe courante et correcte, purgée des cas particuliers.

Il serait souhaitable d'arriver à un enseignement individualisé et les techniques modernes permettraient d'y parvenir (programmation, etc...) ;

en mathématiques,

la tendance moderne — moins de formules, plus de souplesse, de capacité d'adaptation — semble permettre d'atteindre les buts que nous souhaitons. L'expérimentation seule pourra nous dire si l'enfant ainsi préparé aura acquis un degré de généralisation suffisant qui lui permettra de **reconnaître** ses erreurs, de les **juger,** puis de **rechercher** et de **découvrir** d'autres voies ;

en sciences naturelles,

l'orientation prise semble convenir : elle devrait être faite essentiellement d'observations, de dessins, de recherches, de **contacts fréquents et étroits avec la nature.**

Une nomenclature trop chargée risque de détruire les avantages apportés par cette discipline. En ce sens, la méthode dite des cercles concentriques devrait être abandonnée.

Dans toutes les disciplines scolaires, les efforts doivent porter sur le développement de certaines facultés plus que sur l'acquisition de connaissances multiples, très rapidement oubliées parce que peu utilisées ou peu utilisables.

En conclusion :

Pour la réussite de l'expérience, le bien de nos enfants et la « productivité » de l'enseignement proposé, il est nécessaire :

— que les maîtres soient constamment et bien informés,
— que les classes ne soient pas trop chargées,
— **que les classes terminales soient rapidement créées.**

DEUXIÈME PARTIE

La section préprofessionnelle doit :

chercher à faire naître et à développer chez chaque élève, simultanément à l'acquisition des connaissances et à l'information professionnelle, **une attitude culturelle** qui soit une manière personnelle :

a) **d'être capable de jugement, de choix, d'autonomie personnelle comme de coopération, dans le respect des autres hommes et de leurs activités.**

L'enfant doit pouvoir prendre position face aux problèmes de la vie. Nous sommes inondés d'une propagande insidieuse. Donner à l'enfant la possibilité

de juger dans un esprit critique et objectif, c'est le mettre en garde contre les dangers de cette propagande camouflée, c'est lui donner le moyen d'utiliser intelligemment les moyens d'information actuels.
Le maître s'efforcera de ne pas l'influencer dans son choix.
La vie moderne implique la collaboration, une collaboration de gens de formation et de capacités différentes. Notre rôle n'est pas seulement d'effectuer du travail en commun dans nos classes, mais encore et surtout de développer l'esprit de ce travail ;

b) **d'être un être présent, actuel, capable d'évolution, comprenant le passé et participant activement à la construction du futur.**
Les techniques des métiers obligent l'individu à s'adapter constamment, voire à se reconvertir. Donner à l'enfant la faculté de s'adapter dans son métier, c'est lui donner la faculté de comprendre son temps, d'être véritablement libre.
Nous devons montrer à nos élèves l'évolution extrêmement rapide de notre civilisation et la périodicité des civilisations ;

c) **d'être attentif** aux liens existant entre les choses, les hommes, les événements, les faits ;
d'être curieux de leur évolution et de rester conscient de ces liens lors de toute abstraction.
Il faut insister sur l'équilibre naturel des choses, donner une plus grande compréhension de la nature ;

d) **de faire l'effort** de comprendre et de connaître, d'organiser et d'élargir ses connaissances, dans une recherche constante à partir de ses intérêts propres et immédiats. **Il nous faut donner le goût de l'effort.** Les gosses sont parfaitement capables d'efforts si on sait le leur demander. Travailler dans ce sens, **c'est préparer aux loisirs,** donner une **attitude culturelle** de telle façon qu'elle soit durable. Il faudrait bien sûr que la société offre la possibilité de poursuivre cet effort ;

e) **d'apprendre les activités scolaires** (intellectuelles, manuelles, sensibles...) de la vie en mettant en jeu toutes ses facultés.

L'école doit viser à une intégration meilleure aux points de vue humain et social. Elle doit être consciente du fait que tous les métiers et toutes les professions honnêtement assumées revêtent une égale dignité et ne pas favoriser un type d'activité aux dépens d'un autre.

Le problème de la formation des élites ne saurait se limiter à celui d'un équipement intellectuel de haute qualité. A tous les degrés de la hiérarchie sociale, la société a besoin de caractères, de conscience, de valeurs humaines authentiques.

Une éducation scolaire commune, poursuivie aussi longtemps que possible atténuerait les fossés qui séparent les différents milieux sociaux ; elle contribuerait à promouvoir entre ces milieux la connaissance et l'estime réciproque indispensables au développement harmonieux du pays.

Les programmes doivent perdre le caractère encyclopédique qui les enfle démesurément et l'enseignement doit viser à des habitudes mentales, des méthodes de travail et l'aptitude à acquérir des connaissances nouvelles.

A la lumière de ces principes, et discipline par discipline, nous constatons et suggérons :

POINT A :

Français

Le vocabulaire orthographique de base (Ex. centres d'étude) et **l'esprit** « Galichet » (Physiologie de la langue française) paraissent, dans l'ensemble, bien adaptés à notre dessein.

Lecture (système Bron) ⟶ ▶ choix ; ▶ appréciation ; ▶ jugement

Rédaction / Elocution ▶ enquêtes ▶ rapport au maître ▶ travaux d'équipe ▶ autonomie

Mathématiques (selon les conceptions modernes)

approximation ⟶ ▶ jugement

solution la mieux adaptée, la plus directe ; multiplicité des solutions ▶ choix ; ▶ jugement ; ▶ autonomie ; ▶ respect des autres

Découverte par groupes de lois mathématiques ▶ coopération

travaux de groupe ▶ coopération ; ▶ aide interélève

Conclusion : la tendance moderne de l'enseignement des mathématiques serait particulièrement bien adaptée aux buts visés.

Sciences

Dans l'ensemble, mêmes remarques que pour l'enseignement des mathématiques, avec un accent encore mieux marqué dans le sens de l'esprit de coopération. Cette discipline permet également l'individualisation par la recherche personnelle.

Géographie, histoire, instruction civique

L'enseignement de ces disciplines devrait :
1. être plus proche de la vie, plus culturel, plus humaniste ;
2. insister davantage sur l'idée de coopération ;
3. devenir davantage une étude du développement des sociétés humaines (à travers l'histoire, la géographie et l'organisation politique).

Suggestion des matières à traiter :

Les instruments, matières et techniques que les anciens ne possédaient pas ;
les chronologies avec, comme élément de référence, une vie d'homme (usage de tableaux synoptiques) ;
l'histoire de certaines professions ;
l'évolution dans le monde du travail.

Allemand

« en soi » ⟶ ▶ autonomie personnelle ; ▶ ouverture sur le monde ; ▶ relations internationales

« Gespräche » ▶ relations humaines ; ▶ coopération entre élèves

Activités pratiques et artistiques

ce qui est beau ⟶ jugement

Cet enseignement permet, en outre, une forme de libération de l'élève grâce aux techniques acquises et

favorise l'auto-évaluation de l'enfant face aux matériaux.

Education physique

développement des aptitudes physiques → autonomie

jeux → esprit d'équipe, coopération

Les maîtres spéciaux devraient travailler en plus étroite collaboration avec les maîtres de classe.

Activités culturelles

Etant donné que l'homme d'aujourd'hui est déjà mis en contact journalier avec des moyens d'information nombreux et variés : cinéma, TV, enregistrements, radio, livres, revues, etc., il nous paraît indispensable de préparer l'enfant à un usage réfléchi, raisonnable et conscient de telles sources de culture. Il est évident que des séances critiques de films, de disques ou de livres recouvriraient assez bien l'ensemble des buts prévus sous a).

POINT B

Les éléments de b) sont, en quelque sorte, le prolongement direct, le développement de a).

POINT C

Techniques d'information :

Le programme de géographie, d'histoire et d'instruction civique prévoit une démarche allant du particulier au général. Il serait bon d'inverser, selon le cas, le mouvement afin de mieux faire sentir que la destinée des hommes et des peuples est souvent **commune** et afin de permettre à l'adulte de demain de mieux comprendre l'influence des **grands événements** sur la vie locale et personnelle.

Si l'orientation professionnelle est connue, **l'information professionnelle** est relativement nouvelle. Nous estimons qu'elle devrait devenir une des disciplines spécifiques de la section préprofessionnelle. A ce propos, nous demandons que :

1. un programme précis soit établi par un spécialiste ;
2. une collaboration étroite s'établisse pour tous les cas et dans tous les domaines avec le spécialiste.

TROISIÈME PARTIE

Le groupe est, pour le fond, en accord avec l'orientation générale de l'enseignement. Il fait cependant les remarques suivantes :

1. Etant donné que les programmes ne deviendront officiels qu'après un temps d'essai, il serait bon d'utiliser cette période pour une expérimentation qualitative et quantitative des rendements, scientifiquement conduite.
2. Les programmes sont souvent trop vastes, si bien qu'une application stricte des directives devient impossible. Il faut s'efforcer de les concevoir et de les élaborer comme un tout équilibré, harmonieux et surtout réalisable dans les faits.
3. Il faut éviter la surcharge des disciplines annexes.
4. L'enseignement du français devrait être repensé afin d'éviter une enflure exagérée des matières. Une étude scientifique des exigences sociales et professionnelles dans ce domaine — comme dans les autres — conduirait certainement à limiter le temps d'acquisition des notions au profit d'une plus large application pratique. On semble tenir à une certaine richesse de la langue par une fausse conception des nécessités.
5. Le programme dès la 3e devrait conserver une certaine souplesse d'adaptation en fonction des intérêts dominants, des conditions locales et des « pouvoirs » des élèves. **La ligne générale doit être clairement définie** mais il doit subsister une possibilité d'option dans l'application des techniques.
6. Si l'on veut donner à notre enseignement une plus grande « **charge** » humaine, on devrait envisager une éducation différenciée des « **choses de la vie** » chez les filles et chez les garçons.
7. L'enseignement programmé entre autres serait susceptible de mieux tenir compte de l'hétérogénéité d'aptitudes des élèves tout en restant dans la nouvelle ligne méthodologique.
8. Le travail exigé des maîtres est trop considérable (préparation systématique de toutes les leçons, travaux particuliers, etc.). Il est indispensable qu'ils soient rapidement en possession :
   a) de cours méthodologiques multicopiés,
   b) de tous les instruments de travail nécessaires (documents).

LE JARDIN MOUILLÉ

La croisée est ouverte ; il pleut
Comme minutieusement,
A petit bruit et peu à peu,
Sur le jardin frais et dormant.

Feuille à feuille, la pluie éveille
L'arbre poudreux qu'elle verdit ;
Au mur, on dirait que la treille
S'étire d'un geste engourdi.

L'arbre frémit, le gravier tiède
Crépite et l'on croirait, là-bas,
Entendre sur le sable et l'herbe
Comme d'imperceptibles pas.

Le jardin chuchote et tressaille,
Furtif et confidentiel ;
L'averse semble, maille à maille,
Tisser la terre avec le ciel.

Henri de Régnier.

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66
Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—

Collège protestant romand

La Châtaignerie 1297 Founex-Vaud

internat de garçons / 10 à 19 ans / Externat mixte

Préparation à la **MATURITÉ FÉDÉRALE** de tous types

Directeur : Y. Le Pin
Tél. (022) 8 64 62

Maux de tête, migraine, douleurs mensuelles
Contre-douleurs
Dr WILD & Cie, BÂLE

Maison de ski aux Bois J.B.

150 lits dans 16 chambres, chauffage central, douches, autobus aux téléskis du Chasseral.
Location possible à partir de 50 participants.
Cure cath., 3510 Konolfingen, tél. (031) 68 45 74.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Professeur secondaire

suisse-allemand, qui terminera ses études cet automne, cherche une place en Suisse romande à partir de mi-octobre 1966 jusqu'à Pâques 1967.

Matières : allemand, français, italien.

Il conviendrait aussi d'enseigner dans une maison de rééducation (niveau primaire ou secondaire).

S'adresser à : Foyer St. Justin 10, 1700 Fribourg.

Funiculaire
Lugano - Monte San Salvatore

Panorama splendide

★

La plus belle promenade de la région

★

Tarif spécial pour écoles

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le télephérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24

Votre fils veut-il devenir fonctionnaire des administrations fédérales (CFF, PTT, douanes) ou de Swissair ? Il aura de nombreuses possibilités et de grandes chances d'avancement, s'il possède une bonne formation générale et des connaissances de langues étrangères.

L'Ecole d'administration de Saint-Gall

école cantonale pour les services de transports et les administrations
donnera la formation générale nécessaire ainsi que des connaissances approfondies de la langue alemande.
Les élèves de langue maternelle française, qui ont terminé leur 3e année secondaire (9e année scolaire), fréquentent, à partir du 15 octobre 1966, un

cours préparatoire de six mois

Dès le printemps 1967, ils suivent un cours de deux ans qui se termine par des examens pour l'obtention du **diplôme** de l'Ecole d'administration.
Délai d'inscription au cours préparatoire :
20 septembre 1966.
Pous tous les renseignements supplémentaires, s'adresser à la direction de l'Ecole d'administration de Saint-Gall, Notkerstrasse 20,
9000 Saint-Gall.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

Toujours bon jamais cher
dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4
LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a
GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34
MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22
NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17
COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1
MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23
MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1
SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare
RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Deux assurances
de bonne compagnie

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

1/4 Henniez-Lithinée

Henniez-Lithinée S.A.

L'eau qui fait du bien

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J.A. Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux